

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF1317

présenté par
M. Masségia, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Avant le 1^{er} septembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif au soutien à France Messagerie et à la restructuration des messageries nationales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

France Messagerie bénéficie de 27 millions d'euros pour le PLF 2023 (dont 9 millions au titre du redéploiement des crédits du FSDP qui devait s'interrompre en 2022). Aujourd'hui, les quotidiens bénéficient d'une péréquation au titre des surcoûts engendrés par leur distribution, plus contrainte que celle magazines: l'articulation entre l'aide au titre de la péréquation et le soutien budgétaire spécifique dont bénéficie, directement ou indirectement, France Messagerie, est sujet d'interrogation.

Il convient également de s'interroger sur l'avancée des synergies possibles entre les entreprises notamment du point de vue des infrastructures informatiques (portail diffuseur, outil Réseau presse) comme du transport.